

La résidence propose 94 studios meublés de 17 m² à 20 m² et 1 T2 non meublé de 43 m².



LOGIFAC VOUS APORTE TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES À VOTRE INSTALLATION

Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant : elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides au logement de la CAF.

Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

02 35 70 42 21

2 avenue Pasteur
76000 Rouen



Résidence LOGIFAC Pasteur - Xavier Fernand Photographe

94 studios meublés de 17 m²
à 20 m²
1 T2 non meublé de 43 m².

Loyer/mois à partir de
493,00 €

Loyer TTC pour le logement 116 (charges et TÉOM comprises et hors électricité).

Consommations énergétiques indicatives : catégorie E
Gaz à effet de serre : catégorie C

Frais de dossier à partir de 140 €

Le montant diffère selon les partenaires de la résidence liés par une convention notamment des établissements d'enseignement ou des associations.

Organismes en partenariat exclusif



Particulièrement adaptée aux étudiants, nos résidences sont parfois également accessibles aux jeunes actifs en formation.

Les caractéristiques de nos logements ouvrent la possibilité de percevoir l'Aide au Logement Social (ALS) qui est déduite chaque mois du loyer.

Pour faire une demande de logement :

- Rendez-vous sur www.logifac.fr
- Cliquez sur « Je réserve » sur la page de la résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier directement en ligne et envoyez vos pièces justificatives



LES AVANTAGES LOGIFAC

Offres de paiement

Possibilité de régler en 3 fois le dépôt de garantie et les frais de dossier.

Choisissez votre date de début de location

Frais de dossier à tarifs privilégiés**

Du 1^{er} octobre au 30 juin.

Nos services disponibles



Laverie **



Badge Vigik



Emplacement à vélos



Équipe de la résidence



Coworking



Salle de détente



Babyfoot



Meublé



Ménage

PRÉSENTATION DES STUDIOS :

Chaque studio comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La salle d'eau : WC, lavabo, douche.
- La pièce principale meublée : lit, chaises, bureau, table, placards.
- Le coin cuisine équipé : réfrigérateur, plaques de cuisson et évier, micro-ondes et kit vaisselle.

Le chauffage et l'eau chaude sont fournis individuellement par convecteur et chauffe-eau électriques.



Résidence LOGIFAC Pasteur - ©Xavier Ferrand Photographe

Photo de l'intérieur des logements

PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS* :

Les équipes en résidence sont à la disposition des locataires pour toutes questions techniques et administratives.

Un agent de permanence assure une veille la nuit et le weekend pour les interventions d'urgence (hors vacances scolaires d'été).

Divers équipements sont mis à la disposition des occupants : accès sécurisé avec badge Vigik, salle de coworking, laverie**, kit linge, aspirateur libre service, baby-foot, local à vélos.

Le loyer inclut :

- Le ménage du logement une fois toutes les six semaines.
- La consommation d'eau froide.
- La mise à disposition du mobilier.
- L'entretien des parties communes, VMC et du matériel de sécurité.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le résident prend directement en charge :

- L'abonnement et les consommations (chauffage, eau chaude et électricité).
- Les options** : ménage hebdomadaire, linge de maison.
- L'assurance locative obligatoire (souscription possible au bureau de la résidence).
- La taxe d'habitation.
- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87/712 du 26 août 1987.
- Les frais liés à l'usage de la laverie.
- Le ménage supplémentaire.
- Les frais liés à l'usage d'Internet.

*Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

**Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.



Située dans le quartier de la préfecture de Rouen.

À proximité du centre-ville, la résidence étudiante Louis Pasteur est proche des commerces de Rouen en Seine-Maritime (76). Tous les lieux d'étude se trouvent également à proximité. Le campus de Mont-Saint-Aignan se trouve à 10 minutes de la résidence.



SPÉCIAL RENTRÉE SANS STRESS !

Faites une demande de logement tant que celui que vous préférez est disponible et annulez votre bail en cas de besoin.

EXCLUSIVITÉ LOGIFAC !

Si vous signez votre contrat de location avant le 15 juin 2025, vous choisissez votre date de début de contrat et vous pouvez vous désister*.

- 1 Choisissez vos résidences préférées en un clic.
- 2 Préparez vos pièces justificatives et déposez-les en ligne.
- 3 Les équipes de la résidence vous recontacteront pour programmer une visite.



* Faites votre demande sans attendre d'avoir passé vos examens ! Vous pourrez annuler votre bail en cas d'échec au baccalauréat 2025, à un examen, ou une admission dans un établissement se situant dans une autre ville que celle de la résidence concernée. Le contrat ne pourra pas être annulé après le 17 juillet 2025 et commencera à la date que vous aurez choisi. Conditions variables selon les résidences et les périodes de l'année.

43 RÉSIDENCES
DANS 26 VILLES ÉTUDIANTES
+ DE 5 300 LOGEMENTS MEUBLÉS ET ÉQUIPÉS



LE CHOIX

AIX-EN-PROVENCE
BORDEAUX
DIJON
GRENOBLE - ÉCHIROLLES
LYON - VILLEURBANNE
PIERRE-BÉNITE
MARSEILLE
MONTPELLIER
NANCY
NANTES
PARIS
PERPIGNAN
ROUBAIX
ROUEN
ST-ÉTIENNE
ST-PRIEST-EN-JAREZ
STRASBOURG
TOULOUSE
VALENCIENNES
VILLENEUVE-D'ASCQ
Île-de-France :
AUBERVILLIERS
GENTILLY
IVRY-SUR-SEINE
VILLIERS-SUR-MARNE

